

Bulletin Arbonne LA Forêt

BULLETIN MUNICIPAL # ETE 2022

Edito p. 02
Urbanisme p. 03-04
Voirie p. 04
Budget p. 05

Espaces vertsp. 06
Ecoles p. 07
Seniors p. 08
Vie du villagep. 09-10

Etat-civilp. 1	10
A vos agendasp.	11



arbonnelaforet.fr

BULLETIN ALF 2022 ETE-2.indd 1

Facebook mairiearbonnelaforet

01 60 66 44 16

mairie.arbonnelaforet @wanadoo.fr

EDITO



Chères Arbonnaises, Chers Arbonnais,

Vous allez trouver dans ce bulletin de nombreuses informations sur les actions menées. D'autres projets prennent place.

Le conseil municipal a adopté, le 14 avril 2022, le budget 2022. Au-delà des dépenses imposées par la réglementation, de celles liées à l'évolution des normes et du phénomène économique de l'inflation, l'adoption du budget exprime notre stratégie et reflète les orientations sur lesquelles nous nous étions engagés. Les taux communaux des taxes foncières n'ont pas été augmentés. Pour une bonne maîtrise des dépenses, les projets passent obligatoirement par la recherche de subventions et le meilleur rapport qualité/prix.

Les travaux participatifs dans les écoles (peintures, création de marelles ...) engendrent aussi des économies.

Je remercie l'équipe des parents d'élèves qui s'est également impliquée activement dans la récolte de dons de fleurs et plantes pour le fleurissement du village.

Ce bulletin illustre aussi le dynamisme des associations, acteurs majeurs du lien social qui contribue au bien-vivre à Arbonne-la-Forêt : le foyer rural, l'EPI de la forêt et l'APE Les Petits Loups, par ses différentes activités et manifestations, l'association des chasseurs d'Arbonne par sa participation au ramassage des déchets et au 14 juillet.

La commune soutient matériellement les associations, acteurs majeurs du lien social qui contribue au bien-vivre à Arbonne-la-Forêt.

Je remercie tous ces membres pour leur investissement et la qualité des évènements proposés.

L'été est bien présent, l'équipe municipale reste mobilisée pendant cette période estivale. En cas de canicule le plan de soutien à nos aînés sera déclenché.

Je tiens à vous souhaiter de bonnes vacances et un très bel été.

Anthony VAUTIER









Bulletin Arbonne-la-Forêt | été 2022

Directeur de publication : Anthony VAUTIER

Rédaction : Anthony VAUTIER, Nicolas GALLOT, Louis TABOGA, Isabelle PAUTREL, Françoise PAPOT,

Catherine MARION

Maquette : Aurélie MATHIEU
Photos : Mairie Arbonne-la-Forêt

Impression : SARL Imprimerie Objectif

66 route de Paris 77930 Chailly-en-Bière Imprimé à 500 exemplaires



Certifié PEFC

de forêts gérées durablement et de sources contrôlées

pefc-france.org









URBANISME

Modification du PLU

Comme évoqué lors du dernier bulletin, les travaux de modification du plan local d'urbanisme (PLU) ont débuté avec le bureau d'études et de conseil Ingespaces et les agents de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

En plus de rendre possible le projet de l'institut médicoéducatif (IME) et d'inscrire dans le règlement les nouvelles dispositions sur l'emprise au sol pour les secteurs UBa, Aa et Na, les membres de la commission d'urbanisme communale corrigent certaines dispositions du règlement. Sont notamment concernées les règles d'implantation des constructions annexes qui ne peuvent pas actuellement être implantées à moins de 4 mètres des limites séparatives, la nature des couvertures des extensions des constructions existantes qui ne sont pas constituées de petites tuiles, l'implantation des constructions sur des parcelles bordées par deux voies et la constitution des clôtures. D'autres modifications concernent une clarification des règles existantes par une simplification de leur rédaction.

Le projet de règlement va être discuté avec les services de l'Etat et du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français début juillet avant une mise à disposition sur les sites internet de la commune et de la CAPF.

Viendra ensuite le temps de l'enquête publique réglementaire et de la saisine officielle des personnes publiques associées.

La procédure suit la progression prévue et devrait nous permettre d'aboutir à un nouveau règlement d'ici le début de l'année 2023.

Clôtures

Les règles d'urbanisme, qui peuvent paraître complexes parfois, sont là pour garantir la qualité et le charme de notre village. Les clôtures sur rue sont un des premiers éléments visibles des constructions ; elles font l'objet de dispositions qui ont été évoquées dans le bulletin de cet hiver. Comme abordé ci-contre, nous tentons de faire évoluer certaines de ces règles pour faciliter leur application.

Environ 10 % des clôtures sur rue de notre village ne répondent pas totalement aux caractéristiques définies dans le règlement du PLU qui ne permet pas la mise en place de brise-vue. Il est normal et légitime que chacun puisse bénéficier d'une intimité au sein de son foyer, la pose d'un brisevue peut contribuer à l'obtenir rapidement. De même, l'entretien d'une haie peut également générer des contraintes qui motivent l'installation d'un tel dispositif. Contrairement aux clôtures entre parcelles (dites en limite séparative), dont la seule contrainte est la hauteur, les clôtures sur rue sont des éléments extérieurs d'une propriété visibles depuis la voie publique qui contribuent pleinement à l'harmonie de notre cadre de vie. C'est le choix équilibré qu'a fait la municipalité pour concilier les règles de vie commune (règlement d'urbanisme) et l'épanouissement personnel des habitants. Celui-ci est d'ailleurs très largement respecté sur l'ensemble de notre territoire communal.

Les membres de la commission urbanisme sont à votre disposition pour aborder les éventuelles problématiques rencontrées.

Taille des haies

Concernant l'élagage des haies privées... Rien ne doit dépasser de votre clôture!

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. Effectivement, les arbustes et haies des propriétés privées qui bordent les voies publiques peuvent se révéler dangereux pour la sécurité des piétons et véhicules s'ils ne sont pas entretenus tout le long de l'année.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue de manière qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux et la visibilité en intersection de voirie. Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (électricité, téléphonie, éclairage public).

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière). La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

A NOTER

Des haies gênant la circulation ont été repérées par la municipalité. Des procédures légales sont en cours.



URBANISME/VOIRIE

Dépôt en ligne des demandes d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme par mail à urbanisme@arbonnelaforet.fr. En complément vous pouvez à toute heure du jour et de la nuit déposer vos dossiers d'autorisation de construire sur le site https://sve.sirap.fr/. En quelques clics, vous pourrez choisir la commune sur laquelle se situe votre projet, être assisté pour trouver et remplir le bon formulaire, ajouter les pièces constitutives du dossier, déposer automatiquement votre demande à la mairie compétente et suivre l'évolution de votre dossier. Le tout, sans vous déplacer, sans fournir plusieurs exemplaires du dossier et gratuitement !

Pour ce faire, il convient de créer un compte nécessitant de renseigner son nom, son prénom, l'adresse postale et une adresse électronique valide.

Une fois inscrit, le site qui met à disposition les différents formulaires permet - une fois rempli en ligne - de joindre les pièces nécessaires au traitement du dossier (format pdf, jpg ou jpeg éventuellement compressés en format zip ou tgz sans mot de passe).

Vous recevrez par mail, dans les 10 jours à compter de la réception de la demande par le service instructeur compétent, un accusé de réception (ARE).

Retour sur le sondage de la RD 409

Vous avez été 142 à participer au 2nd sondage suite au test des chicanes qui s'est déroulé du 22 novembre 2021 au 22 février 2022. 51% des répondants se disent favorables à cet aménagement.

Les 51% d'avis favorables ont félicité et remercié le Conseil Municipal.

Les 49% de répondants défavorables ont exprimé des inquiétudes sur les risques occasionnés, qui seront corrigés lors de la réalisation des infrastructures.

A l'issue de ce sondage, le Conseil Municipal a voté en faveur de l'installation de 2 ralentisseurs dans le virage et de 6 chicanes dans la ligne droite, pour un montant estimé avant les appels d'offres de 112 000 €. Des demandes de subventions (SDIL et FER) ont été faites par la municipalité, devant permettre de financer 58% du projet. Les travaux devraient être réalisés après la confirmation des subventions et les appels d'offres, fin 2022 ou début 2023. Des études complémentaires seront faites pour améliorer la sécurité sur les autres axes du village.

Remise en état des voies communales

En cœur de village les voiries de notre commune sont composées principalement de chaussées avec divers revêtements goudronnés.

En zones périphériques et boisées les chemins sont constitués de graves calcaires naturelles concassées.

Ces voies pour une grande majorité parcourent des zones boisées ou totalement forestières telle la route de Courances.

L'entretien annuel de ces voies est assuré d'une part sur les voies goudronnées par des campagnes de mise en place d'enrobés à froid ou à chaud afin de combler les trous que se créent régulièrement.

D'autre part sur les chemins en milieu boisé, afin de stabiliser les fondations nous avons l'an passé procédé à l'amélioration de la couche superficielle par la mise en place d'une grave naturelle concassée enrichie de béton.

Cette solution se rapprochant de l'environnement a montré ses limites vis-à-vis du passage des véhicules lourds tels les bennes de ramassage des déchets.

Face aux intempéries et afin d'éviter la création continuelle d'ornières, les expérimentations avec un matériau dit « fraisa » ayant démontré une meilleure résistance aux passages de véhicules lourds, une campagne de mise en place de ce matériau sera faite cet été.









BUDGET

Un budget en équilibre malgré un contexte inflationniste

Dans un contexte inflationniste et afin de pouvoir faire face aux augmentations des coûts des énergies, le budget 2022 a été établi en contenant les dépenses de fonctionnement.

Toutefois, les provisions font apparaître un excédent de 265 601€ sur le budget 2021 qui permettra de financer des projets à venir.

INVESTISSEMENTS PRÉVUS

- Sécurisation de la Route Départementale 409
- Réfection du trottoir de la rue la Mairie aux normes PMR (Personne à mobilité réduite)
- Mise aux normes des sanitaires de l'école primaire et rénovation du préau

Ces projets d'investissements ne pourront se réaliser qu'après l'obtention de subventions de la part de nos partenaires Département, Région et Etat.

A NOTER

Un changement a eu lieu dans les adjoints au maire. Désormais Isabelle Pautrel est adjointe au maire déléguée aux finances et aux espaces Verts.

Laurence Ayrault reste conseillère municipale.

FISCALITÉ LOCALE

Afin de compenser la perte de produit suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation (2020 à 2023), la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée sur les communes.

La municipalité n'a pas souhaité augmenter les taux communaux qui restent stables depuis 2016.

Toutefois, l'Etat a procédé à une hausse des bases d'imposition.

BUDGET PRIMITIF 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	354 394€
Charges de personnel	308 229€
Atténuation de produits	13 000€
Dépenses imprévues de fonctionnement	53 320€
Virement section d'investissement	86 859€
Autres charges de gestion courantes	122 626€
Charges financières	8 810€
Charges exceptionnelles	500€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	947 738€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement report	53 422€
Dépenses imprévues d'investissement	20 000€
Remboursement emprunts	24 441€
Immobilisations incorporelles	9 504€
Immobilisations corporelles	315 004€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	422 371€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté	265 601€
Atténuations de charges	6 660€
Produits de services	99 393€
Impôts et taxes	451 963€
Dotations et participations	111 287€
Autres produits de gestion courante	8 606€
Produits financiers	3€
Produits exceptionnels	4 225€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	947 738€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement de la section de fonctionnement	86 859€
Produits des cessions	5 000€
Dotation fonds divers	44 420€
Subventions investissements reçues	286 092€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	422 371€

ESPACES VERTS

Entretien du village

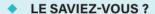
La règlementation interdisant l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires nous oblige à modifier les pratiques de gestion des espaces publics et des espaces

Le village d'une superficie de 15 km², comprend près de 10 km de trottoirs de différentes natures (herbe, grave, bitume, etc..), un plan de gestion différenciée est donc en phase d'expérimentation.

- Désherbage alternatif : thermique, mécanique, manuel ou pas de désherbage
- Fréquences de tontes plus espacées

Dans ce cadre et en février 2022, les allées du cimetière ont été enherbées, des massifs fleuris créés, des nichoirs installés ainsi qu'un espace naturel dédié à la biodiver-

L'ensemble de ces travaux a été intégralement financé par le Parc Régional Naturel du Gâtinais Français.



Claude LEQUESNE, agent technique depuis 1998, entretient seul le village depuis une bonne dizaine d'années contrairement aux villages alentours où l'effectif est plutôt de 2 à 3 agents.

Il a toujours à cœur que le village reste le plus agréable possible et nous le remercions pour son engagement.



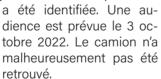
Le cimetière prend un nouveau visage



Un nouveau camion

Le camion municipal a été volé le 24 janvier 2022. Grâce au travail d'enquête de la gendarmerie, une personne

Un nouveau véhicule a dû être acheté rapidement. Une demande de subvention auprès de la région a été déposée.



a été identifiée. Une audience est prévue le 3 oc-

€n bref

Suite aux dernières pluies diluviennes, de l'eau s'est infiltrée dans les bornes à verre abimant les cuves lors de la collecte. Le SMICTOM a bloqué les 2 bornes extérieures avant une prochaine intervention.









ECOLES

Travaux à l'école Saint-Just

Nous avions constaté que les baies d'une classe nécessitaient un entretien coûteux et que les vitrages laissaient apparaître des déperditions de chaleur importantes en période de chauffe.

Dans le cadre de la recherche d'économies sur les coûts du chauffage les menuiseries extérieures de la classe de Frédéric nécessitaient d'être réparées, la décision à été prise de procéder à leur remplacement par des menuiseries performantes par leur isolation.

Nous avons sollicité et obtenu une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui a permis de financer ces travaux.

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Cognard qui a pu intervenir pendant les vacances scolaires de Pâques afin de ne pas perturber les cours.

Ces travaux d'amélioration vont permettre de limiter la facture chauffage compte tenu du contexte actuel où les économies seront de rigueur.





Collecte de fleurs

La jardinerie Jardiland Carré Sénart a offert à l'Association des Parents d'Elèves « Les P'tits Loups » des plantes annuelles invendues.

Nous sommes reconnaissants aux parents d'élèves, enseignants, élèves et habitants qui ont fleuri nos écoles et le commerce participatif.

Un sapin offert a également été planté par la commune au terrain d'évolution.



Cadeau de fin d'année pour les CM2

A l'occasion de leur passage en 6ème et de la fin de leur cycle de primaire, Anthony Vautier, maire d'Arbonne-la-Forêt, a souhaité offrir à chaque élève de CM2 un ordinateur portable. Il était entouré d'Aude Luquet, députée de Seine-et-Marne et d'Isabelle Pautrel, adjointe au maire.



SENIORS

2 jours en Baie de Somme

Le lundi 25 avril 2022, de bonne heure et de bonne humeur, départ pour la Baie de Somme. Après l'étape obligatoire pour un petit déjeuner offert gentiment par monsieur le maire (café, thé, chocolat, viennoiseries) nous arrivons au parc du Marquenterre.

Le lieu est construit sur un polder pour y cultiver des tulipes, des jacinthes. Faute de rentabilité, et ayant remarqué la profusion d'oiseaux de toutes espèces, le propriétaire cède son domaine au Conservatoire du Littoral.

Une ornithologue très « amoureuse » de sa région nous fait découvrir les oiseaux en période de nidification et de couvaison : sternes, spatules, cigognes (savez-vous que le nid de cigognes peut atteindre 300kg, il faut bien choisir sa branche !!!). Dans le plus grand silence, dans un abri équipé de jumelles, nous observons les sternes, les spatules, les foulques macroules.

Dans les prés, on peut apercevoir les Henson qui sont de petits chevaux rustiques emblématiques du lieu, des moutons et des vaches d'Ecosse.

Cette balade nous ayant ouvert l'appétit, direction le restaurant St Firmin les Crotov.

Bien restaurés, nous sommes prêts pour la visite au phare du Hourdel. C'est marée basse, dommage nous ne verrons les phoques que grâce à la longue-vue du guide. C'est une plage de galets et certains ont du mal à marcher, le vent violent s'ajoute à la difficulté, mais le soleil est là, ce qui est fort agréable.

Le 1^{er} phare du Hourdel a été édifié en 1840 et détruit par explosif en 1944, reconstruit en 1950 et sert toujours pour les sorties nature. Son feu blanc et vert émet 3 occultations toutes les 12 secondes.

Nous découvrons certaines plantes maritimes, bien spécifiques de la Baie (salicornes, oreilles de cochon, asters maritimes...)

Un petit chemin plus praticable pour certains nous ramène au car pour une installation à l' hôtel dans la banlieue d'Abbeville. Tout le monde est installé au rez de chaussée ce qui est apprécié par tout le monde.

Après une bonne nuit, départ pour la Maison de la Baie de Somme. Dans ce musée on peut y voir environ 250 espèces d'oiseaux et d'animaux marins dans leur univers naturel. Les films interactifs permettent de comprendre l'évolution de la côte et montrent que malheureusement la mer gagne sur les terres de plus en plus et très vite. Les inondations sont fréquentes c'est pour quoi la loi Littoral est nécessaire.

Déjeuner à Saint-Valery-sur-Somme, ville située sur l'estuaire de la Somme. Dans la ville basse le long du port on peut voir le bâtiment construit vers 1734 pour regrouper les réserves de sel qui auparavant étaient conservées dans les caves et greniers individuels. Ce bâtiment est, à présent, consacré à des expositions.

Les pêcheurs se sont servis de l'inclinaison du terrain pour édifier leurs maisons afin de pouvoir faire descendre leurs barques. On peut encore voir sur les façades les ouvertures qui servaient à l'entrepôt du sel. La mode des bains de mer a amené de nombreux touristes. C'est pourquoi de nombreuses maisons ont été aménagées pour la location. En 1723 les marins construisent la Chapelle Saint Pierre pour avoir leur paroisse. Actuellement elle est transformée en lieu d'expositions et de concerts. Nous sommes montés iusqu'au calvaire des marins, là où les femmes et les enfants venaient guetter le retour des maris et pères. Une lanterne y est installée pour les

Pour pouvoir reposer un peu les jambes, tout le monde embarque dans le petit train d'époque qui nous amènera au Crotoy en une petite heure. Nous longerons les prés-salés où paissent tranquillement les moutons et dans les marais on pourra voir divers oiseaux.

2 belles journées qui se terminent. Tout le monde est prêt pour un nouveau voyage.











VIE DU VILLAGE

Cpi de la Forêt : apéro-anniversaire

Le 10 juin un apéritif/dégustation préparé par les bénévoles du groupe animation à partir des produits de l'épicerie a réuni 40 personnes pour fêter l'anniversaire de la première année de l'EPI de la forêt. Moment festif bien agréable, suivi d'une conférence sur l'astronomie.







Pour les personnes qui souhaitent découvrir l'épicerie, il est possible de faire des achats par carte bancaire, moyennant en plus des achats un montant forfaitaire de 2 € pour couvrir les frais bancaires et d'une façon symbolique le travail des bénévoles qui assurent l'approvisionnement. Cela permet de découvrir les produits et pourquoi pas de s'inscrire par la suite.

L'EPI a pris rendez-vous avec le PNR pour le projet de référencement de boutique « Valeur Parc » ; l'épicerie possède les critères dans sa globalité mais ne rentre pas dans les pourcentages de ses produits « Valeur parc » définis par le PNR ; les deux parties essayent de se rapprocher, l'EPI en recherchant d'autres producteurs de la marque et le PNR en prévoyant d'adapter des critères plus souples pour les futures boutiques.



Chpad La Forestière

À proximité de Fontainebleau et de Barbizon, l'EHPAD La Forestière situé à Arbonne-la-forêt peut accueillir 62 résidents et bénéficie d'un cadre de verdure chaleureux, apaisant et propice au bien-être.

Les résidents accueillis sont accompagnés par une équipe soignante et administrative à l'écoute et qui est attentive à la qualité de vie, à la convivialité et au respect de la dignité. Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) est proposé pour adapter la prise en soin des difficultés cognitives et comportementales.

L'établissement favorise la continuité des liens avec l'extérieur, avec les familles, et œuvre pour encourager et préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des résidents.





VIE DU VILLAGE

Baptême Rézo Pouce

Pour l'arrivée des beaux jours, le Parc du Gâtinais propose des baptêmes d'auto-stop avec pour objectif d'aider les habitants à mettre en pratique le stop avec les bons conseils et astuces de sécurité et d'efficacité d'un accompagnateur.

En quoi ca consiste?

- Une rapide présentation du dispositif
- Une activité de baptême guidée (vous pouvez faire la course !)
- La remise du diplôme et un temps d'échange

Infos pratiques:

Rendez-vous : devant la mairie.
 Date : Mercredi 6 juillet à 15h

Durée estimative : 2h

Inscription avant mercredi 6 juillet à 12h auprès de r.d'heurouville@parc-gatinais-français.fr



Appel aux bénévoles pour des travaux dans nos écoles

Comme chaque été des travaux sont prévus dans les écoles. Chaque année de généreux parents n'hésitent pas à donner de leurs temps pour embellir une classe, un préau, retracer une marelle. Stéphanie Gibert, responsable du RPI et conseillère municipale recherche des bénévoles pour aider dans la réalisation de ces projets. Un tableau d'inscription est disponible sur les panneaux d'affichage des écoles.



Naissances

BUTET VERMEULEN Raphaël né le 26/01/2022

SAGET CORTES Armand né le 04/02/2022

BLANCHARD Célia née le 09/03/2022

GOMEZ BAULLER Victoria née le 18/05/2022

MOREAU Jules né le 13/06/2022

Mariage

Maxime AUGUSTO et Mylène BADUFLE, le 12 février 2022

Philippe RICHET et Mona LEE, le 02 avril 2022

Décès

HOSTTETTLER Henriane le 26 janvier 2022

GAVET Annie le 13 février 2022

GUYADER Anne Marie le 14 février 2022

KATI Alain le 21 février 2022

COLPAERT Rémi le 21 mars 2022

PUPIN Martine le 04 juin 2022

Bulletin Arbonne-la-Forêt I été 2022

10







A VOS AGENDAS



14 juillet : Village en fête

* PLACE DU VILLAGE *

▼ 10H00 : Trophée Marcel Thomas organisé par l'association MCO Animation pour les enfants de moins de 12 ans, avec parcours d'adresse et initiation sécurité routière (venir avec vélo et casque).

Buvette à partir de 12h00

Remise des récompenses à 12h15

◆ 14H00 : Trophée Marcel Thomas organisé par l'association MCO Course UFOLEP toutes catégories

Remise des récompenses à 17h00

★ 14H00 : Tournoi de pétanque Inscription : 06 46 24 12 11

☀ CITY STADE ☀

◆ 14H00 : Tournoi de foot (à partir de 11 ans)

Equipe de 4 personnes Inscription : 06 03 37 69 40

* PARC DE LA SALLE DES FÊTES *

★ 14H00 : Stand crêpes, glaces et jeux par l'association des parents d'élèves les Petits Loups

<u>↑ 14H00 : Pétanque</u> Inscription : 06 46 24 12 11

<u>▶ 18H00 : Buvette</u> par le Foyer Rural

◆ 18H30 : Apéritif offert par la mairie

19H15 : Histoire contée au lavoir animée par Geneviève DUMANT

◆ 21H00 : Animation musicale et pique-nique Chacun apporte son repas.

Méchoui offert par la mairie et cuisiné par l'ACCA

Uniquement sur inscription

téléphone : 01 60 66 44 16 courriel : mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr

◆ 23H00 : Départ retraite aux flambeaux



21 août

Cérémonie à la plaine de Chanfroy

Venez commémorer le 78^{ème} hommage à la résistance et aux 36 fusillés d'Arbonne-la-Forêt à 11h00 sur la Plaine de Chanfroy.

4 septembre Vide-grenier

Le Foyer Rural organise son traditionnel videgrenier. Vous souhaitez tenir un stand? Contactez le 06 46 24 12 11 ou par mail à foyerrural. arbonne77@orange.fr

17 et 18 septembre Journées européennes

du patrimoine

A cette occasion, venez visiter l'église d'Arbonne-la-Forêt. Des informations supplémentaires vous seront communiquées prochainement via notre site internet : http://arbonnelaforet.fr

22 octobre

Salon bien-être

Exposants, offrez-vous les moyens de vous faire connaître, en venant à la rencontre de votre public. Le Foyer rural organise sa seconde édition du salon bien-être dans la salle René Lefèvre.

Inscription: foyerrural. arbonne77@orange.fr ou 06 03 37 69 40

Testival de théâtre du Hérisson

Chaque année, si les évènements le permettent, l'équipe du Hérisson vous convie à participer à notre festival qui aura lieu les deux derniers week-ends du mois de novembre 2022.

A l'affiche, six belles pièces qui nous l'espérons, vous donneront pleine satisfaction.

Vendredi 18 novembre

«Flash back» par la Cie de la rosière à Barbizon

Samedi 19 novembre

«Le porteur d'histoires» par la Cie Tous en scène à Barbizon

Dimanche 20 novembre

«Le clou du Louvre» par la Cie l'histoire s'en mêle à Cély-en-Bière

Vendredi 25 novembre

«Ca se complique» par la Cie P'art Cœur à Cély-en-Bière

Samedi 26 novembre

«Tartuffe» par la Cie Troc en scène à Bourron-Marlotte

Dimanche 29 novembre

«Dreyfus l'affaire» par la Cie Les comédiens de la tour à Bourron-Marlotte

Programme détaillé : contact@herisson77.com

Réservations (à partir du mois d'octobre) : reservations@herisson77.com

